

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 10 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents !	! Qui ont pris au conseil ! En exercice ! part à la ! municipal délibération		
11	!	08	!
	!		!

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 10 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents : ARNAUD Guillaume, BRUN Didier, SOULE ARTOZOUL Rosa, MARIA Jean-Michel, IGLESIAS Marie-Christine, MAUPOME Brigitte, JULIER Norbert

Absent : CIEMNIEWSKI Benjamin

Secrétaire de séance : IGLESIAS Marie-Christine

DATE DE LA CONVOCATION

04 avril 2025

DATE DE L'AFFICHAGE

04 avril 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2025-04

Vote du compte de gestion 2024

Budget principal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du Budget Principal 2024, conforme au compte administratif 2024.

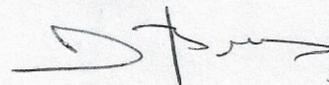
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du budget principal 2024 et autorise Monsieur le Maire à certifier et à signer ce document.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noullobos, 50 cours Lyautey 64010 Pau Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire



Didier BRUN

